



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, M. VIAUD Christophe.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie – Mme DECHATRE Sylvie – Mme BELLO Valérie - M. LEDEVIN Mickael

Etaient absents excusés : Mme VERGNAUD Catherine

Etaient absents : M. BLANCHARD Olivier

A été nommé secrétaire : M. LEDEVIN Mickael

<u>Date de convocation :</u> 30/08/2024	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/07/2024 :

Il n'y aucune remarque sur ce document, qui est validé.

Points à ajouter :

- Adhésion de la commune de Dangé Saint Romain au Syndicat Energies Vienne
- Présentation de la nouvelle secrétaire générale, Mme Méлина SORIN, arrivée le 01/01/2024

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 2 octobre 2024 – 20h30

1 - **Finances**

Point sur la trésorerie

En trésorerie au 29/08/2024 : 1 191 131,67 €, cela comprend le mandatement de la part des services de l'Etat pour 283 500 € (en lien avec les travaux de la Mairie).

Point financier sur les travaux de la Mairie

Les 283 500 € de subvention ont été reçus le 14/08/2024, reste l'aide de l'Agence de l'eau pour laquelle il faut reprendre le dossier afin de lister les travaux réellement réalisés et voir ce qui est ou non éligible à la subvention. Il avait, notamment, été prévu de la résine dans la cour de l'école, qui a été remplacée par de l'enrober.

Accord de subvention pour le dispositif de réservation (DR)

Dans le cadre du DR, nous allons bénéficier d'une majoration de subvention (à la subvention DTS) de 500 € car notre DR, qui est connecté à la plateforme de prise de RDV en ligne, a la fonction « anti-doublon » activée. M. Le Maire en profite pour remercier Katy car le service est fortement apprécié par les administrés.

Subvention Syndicat Energies Vienne pour des travaux d'éclairage public

Une subvention de 380.67 € va être versée suite à la pose de 2 mâts récupérés sur l'aménagement et à la modification de la position du point d'éclairage de la rue Jules Berry.

Admission en non-valeur

Le SGC Sud Vienne n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines factures émises par la commune pour un montant total de 3139.85 €. Ce dernier sollicite donc la collectivité afin que soit prise une délibération admettant en « non-valeur » ces sommes non recouvrées. M. Le Maire en profite pour rappeler qu'il y a une commission qui se réunit deux fois par an sur ces questions. Mme DECHATRE confirme que ces commissions sont bien en place.

Délibération 20240904MS01

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la demande du SGC Sud Vienne d'admettre en non-valeur les pièces irrécouvrables de notre collectivité pour un montant total de 3139.85 euros.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les pièces irrécouvrables de notre collectivité pour un montant total de 3139.85 euros.

Demande de subvention Activ 3 : rectification du plan de financement

Suite au conseil municipal du mois de juillet 2024, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce dossier car les dépenses à la charge de la collectivité n'atteignaient pas les 20% minimum requis. Le nouveau plan de financement est proposé ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES		
Projets	Montant HT	Organismes/subvention	Taux	Montant HT
Réfection chemin de bureau site - Devis 240501 - ETS GIRAUDEAU SARL	21 342,00 €	Département de la Vienne - Dispositif ACTIV3 (2024)	65,39%	17 300,00 €
Travaux de peinture extérieure : garde corps, de la rampe et de l'escalier route de Lussac les Châteaux - Devis DE00001422 - MIGNERE GERARD	5 114,00 €	Autofinancement	34,61%	9 156,00 €
TOTAL HT	26 456,00 €			26 456,00 €

Délibération 20240904MS02

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les deux devis qui composeront la demande de subvention au titre de l'Activ 3 de 2024 ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES		
Projets	Montant HT	Organismes/subvention	Taux	Montant HT
Réfection chemin de bureau site - Devis 240501 - ETS GIRAUDEAU SARL	21 342,00 €	Département de la Vienne - Dispositif ACTIV3 (2024)	65,39%	17 300,00 €
Travaux de peinture extérieure : garde corps, de la rampe et de l'escalier route de Lussac les Châteaux - Devis DE00001422 - MIGNERE GERARD	5 114,00 €	Autofinancement	34,61%	9 156,00 €
TOTAL HT	26 456,00 €			26 456,00 €

Cette délibération annule et remplace la délibération 20240710MC01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de faire une demande de subvention telle que décrite ci-dessus dans le cadre d'Activ 3 de 2024.

Décision modificative / section d'investissement

Afin de pouvoir verser la subvention de 500 € à Mme Corinne NAGY dans le cadre du PASS ACCESSION il est nécessaire de passer une décision modificative, pour un montant de 500 €, du compte 2313 Constructions vers le compte 204422 Subventions à destination de personnes privées. Dans ce cadre, M. Le Maire rappelle que la CCVG a également versé une aide à cette personne.

Délibération 20240904MS03

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la décision modificative ci-après permettant, au sein de la section d'investissement, de basculer 500 euros du compte 2313 Construction vers le compte 204422 Subventions à destination de personnes privées afin de pouvoir verser à Mme Corinne NAGY 500 euros de subvention au titre du PASS ACCESSION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de valider la décision modificative de la section d'investissement décrite ci-dessus.



2 – Ressources humaines

Tableau des effectifs

Suite au départ de Mme Sarah BROQUEREAU et à l'arrivée de Mme Mélina SORIN, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité. M. Le Maire présente le nouveau tableau ci-après qui comptabilise 15 agents :

Service	Filière	Cat.	Grade	Fonction	Quotité du poste	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Nbre de postes	Poste pourvu
Administratif	Administrative	A	Attaché territorial (contractuel)	Secrétaire générale de mairie	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif (contractuel)	Agent administratif	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	Chargé d'accueil	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	Agent polyvalent bâtiments/espace verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espace verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espace verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 1 ^{ère} classe	Aide maternelle	25 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	16 h	oui	1	x
Scolaire	Technique	C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	18.50 h	oui	1	x
Périscolaire	Technique	C	Adjoint Technique	Cuisinier	26 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	Animateur	22 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x



Délibération 20240904MS04

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le nouveau tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit :

Service	Fillière	Cat.	Grade	Fonction	Quotité du poste	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Nbre de postes	Poste pourvu
Administratif	Administrative	A	Attaché territorial (contractuel)	Secrétaire générale de mairie	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif (contractuel)	Agent administratif	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	Chargé d'accueil	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 1 ^{ère} classe	Aide maternelle	25 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	16 h	oui	1	x
Scolaire	Technique	C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	18.50 h	oui	1	x
Périscolaire	Technique	C	Adjoint Technique	Cuisinier	26 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	Animateur	22 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de valider le tableau des effectifs ci-dessus.

Convention de prévoyance avec le CDG86

Au regard des obligations qui s'imposent aux employeurs territoriaux au 01/01/2025 en matière de prévoyance, la commune a donné mandat au CDG86 pour qu'il lance une consultation dédiée. Pour mémoire, les obligations des employeurs territoriaux sont, d'une part, une participation mensuelle à hauteur de 7 € / agent et d'autre part, des garanties minimales en matière d'incapacité et d'invalidité. A l'issue de la procédure de consultation, le CDG86 a retenue l'offre de Territoria Mutuelle, dont le taux de cotisation est de 1.87% pour les garanties minimale. Il appartient désormais à la collectivité d'adhérer à la convention et de déterminer le montant mensuel de participation que nous souhaitons attribuer aux agents.

Reste 3 étapes à réaliser avant le 31/12/2024 :

- 1) Compléter le bulletin d'adhésion provisoire et le transmettre au CDG86 (cf. conseil municipal du 04/09/2024)
- 2) Saisir la CST (celle du 12/11/2024)



3) Délibérer (conseil municipal de décembre 2024)

Proposition de formation des agents sur la sécurité

A ce jour, peu ou pas d'agents/élus sont formés au titre de la sécurité incendie et des 1ers secours. En conséquence, des devis ont été réalisés auprès de l'APAVE, du SDIS86, de la Croix Rouge et de la Protection Civile pour la réalisation de formations sur les thèmes suivants :

- 1) Sécurité incendie : évacuation et utilisation d'extincteurs
- 2) Gestes qui sauvent (GQS), 1ers secours (PSC1) et utilisation des défibrillateurs

Ci-dessous le récapitulatif des devis reçus :

Formateurs	Thèmes	Organisation	Prix
APAVE	Équipier de 1ère intervention Intervenir avec un extincteur	Groupe de 10 personnes 2 sessions de 3h30	1 176 € TTC
	Utilisation défibrillateur Gestes qui sauvent	Groupe de 10 personnes 2 sessions de 3h30	1 320 € TTC
	PROTECTION CIVILE	Prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)	Groupe de 4 à 10 personnes 2 sessions de 7h00 minimum
SDIS86	Prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)	Groupe de 20 personnes 1 session de 7h00	1 200 € TTC
	Gestes qui sauvent (GQS)	Groupe de 20 personnes 1 session de 7h00	400 € TTC
	Manipulation extincteurs et évacuation	Groupe de 20 personnes 1 session de 3h00	1 920 € TTC
LA CROIX ROUGE	Prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)	Groupe de 20 personnes 1 session de 8h00	1 000 € TTC
	Gestes qui sauvent (GQS)	Groupe de 20 personnes 1 session de 2h00-2h15	400 € TTC
	Initiation au 1ers secours (IPS)	Groupe de 20 personnes 1 session de 1h30	200 € TTC

Suite à cette présentation, il a été convenu de retenir l'APAVE pour la formation « équipier de 1^{ère} intervention + intervenir avec un extincteur » pour 1176 € TTC et le SDIS86 pour les formations « PSC1 » et « GQS » pour 1600 € TTC. Le conseil municipal charge Mme SORIN de demander le détail du contenu de chaque formation, notamment pour vérifier qu'il n'y a pas de doublon pour les formations PSC1 – GQS et que l'utilisation des défibrillateurs est bien incluse. L'organisation de ces formations sera abordée dans un second temps.

3 – Travaux

Travaux d'éclairage LED du stade

Suite à la délibération 20240327SB10, il est rappelé que le coût du projet était de 46 457 € HT avec 70 % de subvention (50% venant d'Energies Vienne et 20% du district de football) et 30 % d'autofinancement. M. Le Maire informe le conseil municipal que ce projet est totalement finalisé. M. Le Maire en profite pour ajouter que les joueurs sont satisfaits de cet éclairage qui est agréable, il s'agit d'une lumière blanche uniforme, l'allumage et le réglage se font via une télécommande. Aujourd'hui, le stade est homologué par le district et ce dossier est clôturé. La commune devrait également réaliser des économies d'énergie, car les LED consomment beaucoup moins d'énergie et il n'est plus nécessaire d'allumer les projecteurs une heure avant le début du match pour obtenir un éclairage optimal.

Projet de restructuration du groupe scolaire : accord du permis de construire et point sur les demandes de subvention

M. Le Maire annonce au conseil municipal que le permis de construire a été accordé en date du 08/08/2024. Par ailleurs, nous allons percevoir de la part de l'Etat : 170 000 € (au titre au Fond Vert – arrêté en date du 13/08/2024 ; pour rappel, 120 000 € avaient été demandés) + 150 000 € (au titre de la DETR/DSIL – arrêté en date du 17/06/2024), soit un total de 320 000 € à percevoir. Ces sommes seront débloquées une fois que le marché public sera lancé, puis attribué et que les travaux auront commencés. Néanmoins, il sera possible de demander un acompte. Par ailleurs, M. Le Maire annonce que suite à un échange avec Mme FAVREAU, architecte, le dossier pro sera proposé courant octobre 2024 avec pour objectif un commencement des travaux début 2025.

M. DEMEESTER demande quelles dates doivent être retenues ? M. Le Maire répond que si le dossier n'est pas prêt pour le conseil municipal de début octobre, un conseil municipal dédié pourra se tenir courant octobre ou nous attendrons celui de début novembre. M. Le Maire insiste sur le point positif que sont les demandes de subventions validées.

M. GIRAULT demande quelle sera la durée du chantier. M. Le Maire répond qu'à ce stade, nous ne pouvons pas le connaître avec certitude. Cela dépendra des réponses des candidats à la consultation et qu'il y aura un gros travail de phasage.



Réparation de la toiture du lavoir

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré au sujets des deux devis reçus de la SARL BOUTINEAU :

- 1) Devis N° 2407017 pour la réfection de la couverture du lavoir de la partie « commune de Verrières » : 9729.41 € HT, soit 11675.29 € TTC
- 2) Devis N° 2407018 pour la réfection de la couverture du lavoir de la partie mitoyenne avec Mme MOTTET : 5112.35 € HT, soit 5623.59 € TTC

Néanmoins, un nouveau devis de EURL JOUBERT DAVID a été reçu pour la partie « commune » pour un montant HT de 5335 €, soit 6402 € TTC.

M. Le Maire rappelle qu'il avait été demandé à M. GIRAULT de faire deviser les travaux et que le devis de l'entreprise SARL BOUTINEAU, pour ce qui est de la partie « commune de Verrières » avait été validé par un précédent conseil municipal pour un montant HT de 9729.41 €.

M. Le Maire demande à M. GIRAULT de revoir avec les entreprises SARL BOUTINEAU et EURL JOUBERT DAVID afin que des devis « comparables » puissent être établis et qu'un choix puisse être réalisé.

Peinture de la rampe route de Lussac

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise MIGNERE pour un montant de 5114 € HT, soit 6136.80 € TTC. Ce devis est intégré à la demande de subvention au titre d'Activ 3 (cf. plus haut). M. Le Maire précise que ce devis a été établi avec M. Fromenteau et qu'il n'y a pas de changement de tarif par rapport aux crédits inscrits au budget.

Délibération 20240904MS05

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MIGNERE pour un montant de 5114 € HT, soit 6136.80 € TTC pour le garde-corps, la rampe et l'escalier route de Lussac Les châteaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de valider le devis N°DE00001422 ci-dessus.

Peinture de la porte de l'église

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise MIGNERE pour un montant de 477.50 € HT, soit 573.00 € TTC. Ce devis comprend le ponçage et 2 couches de peinture pour la porte principale ainsi que la porte de service de l'église. M. Le Maire précise que les coloris seront choisis par M. FROMENTEAU en accord avec les couleurs préexistantes sur cet édifice. Par ailleurs, si la porte de service ne nécessite pas de réfection, la partie du devis associée à cette porte pourra permettre à l'entreprise de repeindre le portail.

Délibération 20240904MS06

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MIGNERE dans le cadre de travaux de peinture sur les portes principale et de service de l'église pour un montant total HT de 477.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de valider le devis N°DE00001421 ci-dessus.

Réparation du chauffage de la salle Jean Alain LOCHON

M ; Le Maire présente le devis de l'entreprise ENGIE HOME SERVICES pour un montant de 1991.29 € HT, soit 2389.54 € TTC. Ce devis comprend un forfait de mise sous azote, un forfait de tirage à vide, du fluide frigorigène R-407C/KG et un forfait pour le remplacement du composant frigo avec ouverture du circuit.

M. CARPENTIER demande s'il s'agit d'un système de chauffage réversible. La réponse est négative.

M. DEMEESTER évoque qu'il y aura une étude thermique à prévoir au niveau de ce bâtiment suite au vote des crédits.

M. Le Maire rappelle que ce système de climatisation a plus de 20 ans et que c'est pour cette raison, notamment, qu'il donne des signes de fatigue. Par ailleurs, il sera opportun de monter un dossier de subvention avec le Syndicat Energies Vienne si des travaux d'ampleur devaient avoir lieu. Il est nécessaire de réaliser ce diagnostic afin de pouvoir solliciter des aides financières ensuite.

Délibération 20240904MS07

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise ENGIE HOME SERVICES dans le cadre de la réparation du chauffage de la salle Jean Alain LOCHON pour un montant total HT de 1991.29 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de valider le devis N°Q-1842230 ci-dessus.

Eclairage de sécurité EHPAD

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a validé un devis de l'entreprise LANNEAU ELECTRICITE d'un montant de 908 € HT, soit 1089.60 € TTC pour le remplacement de blocs d'évacuation type URA au niveau de l'EHPAD de l'Orée du Verger. Ces travaux doivent être réalisés avant le 11/09/2024, date à laquelle il y a la commission de sécurité. M. FROMENTEAU précise que les travaux sont en cours.

M. DEMEESTER questionne le contenu du contrat de maintenance d'ENGIE pour ce bâtiment.

M. FROMENTEAU ajoute qu'il y a une autre demande de devis en cours avec l'entreprise LANNEAU ELECTRICITE pour la salle polyvalente.

4 - Voirie

Retour sur les travaux du pont de pierre

Suite aux récentes inondations, le pont de Pierre, situé entre la route de Bouresse et le village de Dives, a subi de fortes dégradations lors des intempéries des 18 et 19 juin. Un arrêté d'interdiction de passage a été pris rapidement. Étant donné que cette route est communautaire, les services de voirie de la Communauté de Communes Vienne-Gartempe (CCVG) ont été sollicités et doivent procéder rapidement à la sécurisation et à la réparation de cet ouvrage dans le cadre de leur compétence en matière de voirie. M. Le Maire tient à remercier M. GIRAULT ainsi que les services de la CCVG pour leur réactivité. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GIRAUDEAU.

Point sur les travaux de voirie

M. GIRAULT expose les travaux de voirie réalisés récemment :

- Au niveau du pont de pierre : une monocouche a été appliquée ainsi que l'injection de béton afin de solidifier le pont.
- Du « transfo » jusqu'au chemin blanc de Dives : l'enrober a été repris par le SIMER et un monocouche a été appliqué par les services de la CCVG. Il en a été de même de la route de Bouresse jusqu'au lieu-dit « chez Picault ».
- Au niveau du chemin de la Penchonnière jusqu'à la route de Gençay : les trous ont été rebouchés.
- Au niveau de la route de chez « Brisset » : les services de la CCVG sont intervenus sans devis au préalable, nous devrions donc recevoir la facture. Sur cet axe, les travaux ont été réalisés a minima car il va y avoir prochainement des travaux d'ampleur pour l'enfouissement du réseau.
- La route du pont de pierre est réouverte. Mme BELLO demande comment va être remplacé le parapet. M. Girault lui répond que cela est à l'étude.
- Au niveau du parking du pôle médical : suite au dernier conseil municipal, il a été décidé que la commune reprendrait la gestion de cet espace. Le dossier est entre les mains de la CCVG. Le Maire demande la reprise de la voirie avant transfert de gestion.

Proposition d'installation d'ombrières par la Sorégies

L'article 40 de la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières pour les parcs de stationnement extérieurs existants au 01/07/2023, de plus de 1 500 m², sur au moins 50 % de la superficie des parcs. Dans ce cadre, la SOREGIES propose un partenariat avec les collectivités. M. Le Maire souhaite aborder ce sujet avec le conseil municipal.

M. Le Maire explique que la SOREGIES est en train d'étudier quel soutien elle peut apporter aux collectivités : les communes mettent à disposition le foncier et la SOREGIES fait les travaux et récupère l'électricité.

M. Le Maire demande si le parking dans la descente du stade mesure ou non plus de 1500 m². La réponse est apportée par M. GIRAULT : cette parcelle mesure 800 m².

5 - Vie quotidienne

Adhésion de la commune de Danger Saint Romain au Syndicat Energies Vienne

M. Le Maire explique que la commune de Verrières a été sollicitée par mail par le syndicat, suite à l'approbation, par ce dernier, de l'adhésion de la commune de Dangé Saint Romain au Syndicat Energies Vienne par délibération du 20/06/2024. Le conseil municipal de Verrières, en tant que membre du syndicat, est sollicité pour délibérer afin d'approuver cette nouvelle adhésion à compter du 01/01/2025.

Délibération n°20240904MS08

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-18,



Mairie de VERRIERES

Par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (AODE/distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier.

Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, **par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1^{er} janvier 2025.**

En application des articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des collectivités adhérentes du Syndicat est invité à délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion, **dans un délai 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical, soit au plus tard le 3 octobre 2024.**

A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.

Une majorité qualifiée favorable est requise, à savoir la majorité des deux tiers des collectivités déjà adhérentes, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié des collectivités adhérentes représentant plus des deux tiers de la population totale.

A l'issue du délai de 3 mois imparti par la réglementation, un arrêté interpréfectoral interviendra dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024 pour entériner cette nouvelle adhésion, qui pourrait donc être effective à compter du 1^{er} janvier 2025.

Par ailleurs, il est précisé que l'article 10.1 des statuts mentionne que « *la composition du Comité n'est pas modifiée en cours de mandat par l'adhésion d'un nouveau membre* ».

Ainsi, la commune de Dangé-Saint-Romain pourra désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant dans la Commission Territoriale d'Energie (CTE) du territoire Grand Châtellerault, mais la composition actuelle du Comité syndical ne sera pas modifiée par son adhésion.

Conformément à l'article L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est amené à délibérer afin d'approuver cette nouvelle adhésion.

Vu la délibération N°2024/21 du Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE du 20 juin 2024,

Vu les articles L. 5211-17 et 5211-18 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1^{er} janvier 2025.

Point sur la rentrée scolaire 2024-2025 et participation aux JO

M. Le Maire a validé le devis LUSSAC VOYAGES pour un montant de 579.00 € TTC afin qu'un bus puisse réaliser les trajets école – gare de Poitiers à l'aller et au retour.

Présentation réalisée par Mme DECHATRE : le jeudi 05/09/2024 tous les élèves partent assister aux JO paralympiques (sauf les maternelles et les CP). A cette occasion, la Mairie a financé un bus de 63 places. La rentrée scolaire s'est bien déroulée, sous le soleil. Il y a 115 élèves répartis ainsi qu'il suit :

- PS = 9
- MS = 10
- GS = 13
- CP = 18
- CE1 = 11
- CE2 = 7
- CM1 = 18
- CM2 = 19
- ULIS = 11

Il y a environ 40 enfants sur les garderies du matin ainsi que du soir. Sandrine reprend les TAP et a fourni la liste de ce qu'elle souhaitait faire. L'aide aux devoirs débutera le 10/09/2024. La MJC21 a accueilli cet été 223 enfants contre 202 l'année dernière. En juin 2025, il y aura 19 élèves de CM2 qui quitteront l'école primaire pour le collège.

Préparation du bulletin municipal

Date de la commission à caler et recueil des participations (photos, textes, ...)

M. Le Maire en profite pour remercier Catherine R., Katy, Marine et Mélina pour le travail qui a d'ores et déjà été engagé. Il demande aux élus de faire remonter les idées, textes et photos en lien avec leurs commissions.

Le lundi 23/09/2024 à 19h30 la commission se réunira en salle du conseil. Seront présents : M. CARPENTIER, Mme ROBERT, Mme METAYER, Mme VERGNAUD, Mme DECHATRE, M. GIRAULT, M. FROMENTEAU, M. LEDEVIN et M. Le Maire. L'équipe administrative est également conviée pour se temps de travail.

Mme ROBERT en profite pour faire un point sur le site internet : le travail est en cours avec Katy, la société NEOPSE était en congés donc le dossier n'a pas pu avancer mais la bascule vers la nouvelle version devrait pouvoir être réalisée prochainement.



Rapport d'activité 2023 du Syndicat Energies Vienne

Comme chaque année le rapport est à votre disposition pour consultation.

6 - Manifestations

Point sur le repas des Aînés et colis de fin d'année

Au vu du peu de conseillers disponibles pour assurer le service du repas le dimanche 10/11/2024 à 12h00, une autre date doit être trouvée en corrélation avec le traiteur ainsi que les disponibilités de la salle. Il est évoqué le 01/12/2024 ?

Retour sur l'organisation d'Octobre Rose

Présentation réalisée en séance par Mme BELLO :

- Le projet de flyer réalisé avec les bénévoles est prêt.
- Le programme est prêt.
- Le conseil municipal valide les participations ci-après : le café d'accueil, l'apéro, les fraises Tagada, une participation de 540 euros TTC pour l'animation musicale et l'achat de 15 à 20 tee-shirts à 5 euros TTC pièce.
- Une nouvelle association de couture est en cours de création.

7 - Questions diverses

Logement au-dessus bureau de La Poste

Depuis le 06/08/2024, ce logement est occupé. Un bail ainsi qu'un état des lieux ont été signés auprès de l'office notariale le 05/08/2024.

Arrivée d'une sage-femme

Une sage-femme va s'installer dans notre espace au-dessus de la Mairie, appelé "Cooking", à partir du mardi 17/09/2024. Un point d'eau a été installé par Olivier André, le plombier, et Thomas Desroches, le menuisier de la commune. L'ancienne salle ALSH pourra également lui être louée sur réservation pour des cours de préparation à l'accouchement.

Visite de M. RICARD, sous-préfet

Nous avons eu l'honneur d'accueillir en mairie M. le sous-préfet de Montmorillon, Monsieur Thomas RICARD, le 21/08/2024. Au cours de cette rencontre, plusieurs dossiers en cours et à venir ont été évoqués, suivis d'une visite des infrastructures : la nouvelle Mairie avec le DR, l'École, le Stade, le pôle périscolaire, l'espace JAL, le pôle de santé, et l'EHPAD.

Réunion avec Maître LEEMAN

Le 26/08/2024, nous avons rencontré notre avocate, Maître LEEMAN, en mairie pour préparer avec Méline le conseil de discipline qui s'est tenu ce matin au centre de gestion. Ce dossier fait suite à l'affaire en cours concernant les faits reprochés à notre agent technique. À titre d'information, cet agent a fait appel suite à sa condamnation par le tribunal de Poitiers. Ce matin, le conseil de discipline a accepté et prononcé la révocation de l'agent. Parallèlement, nous avons reçu ce matin en recommandé, une lettre de cet agent demandant l'acceptation de sa démission à partir du 01/09/2024. M. Le Maire est soulagé que ce dossier puisse enfin se clore et remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées sur cette affaire afin que justice soit faite.

Départ de Marine

Suite à plusieurs temps d'échange entre M. Le Maire, Mme BROQUEREAU et Marine, il a été décidé de ne pas poursuivre la relation de travail au-delà de l'actuel contrat, soit le 31/12/2024. Après un bilan de ses activités, Marine a exprimé son souhait de découvrir d'autres missions plus adaptées. Elle nous a remerciés pour cette expérience au sein de notre collectivité, qui lui a permis d'acquérir des compétences dans ce domaine. Nous tenons également à la remercier pour son travail et lui souhaitons tout le meilleur pour ses prochaines missions. En conséquence, le poste a été publié et une candidate a été reçue par M. Le Maire et Mme SORIN.

Assemblée de l'AMF

Vendredi prochain le 06/09/2024, je serai présent le matin à l'assemblée générale de l'AMF, et l'après-midi en préfecture pour un COPIL concernant le lancement de la campagne de distribution de pastilles d'iode.

Réunion « pastilles d'iode »



Mairie de VERRIERES

Le 07/10/2024, M. Le Maire assistera à une réunion d'information « campagne de distribution des comprimés d'iode - périmètre 0-10 km ».

Commission de sécurité EHPAD

Une commission de sécurité à l'EHPAD aura lieu mercredi 11/09/2024 au matin. Merci à LANNEAU ELECTRICITE d'avoir remplacé le matériel défectueux rapidement.

Marche Coume

Mme Métayer rappelle que ce samedi soir aura lieu la marche de Coume.

Inauguration à la pharmacie de Verrières

Invitation des membres du conseil municipal à l'inauguration du nouvel espace de matériel à la pharmacie de Verrières le lundi 08/10/2024 de 11h30 à 14h00.

8 - Tour de table

Mme ROBERT

La balade du patrimoine du 28/07/2024 s'est bien déroulée, il y avait 40 participants.

Il va y avoir un changement de logiciel pour la médiathèque avec des réunions en visio. Il sera donc nécessaire d'équipe ce service d'une webcam ou d'un PC portable avec caméra embarquée. M. Le Maire demande à M. CARPENTIER d'étudier cette question.

M. Le Maire valide le fait que le produit de la vente des livres d'occasion serve uniquement à l'achat de nouveaux livres.

M. CARPENTIER

A la suite au conseil municipal de juillet 2024, la proposition de SRT a été votée favorablement mais sans grand enthousiasme du fait de la faible rentabilité. En conséquence, SRT a été de nouveau sollicité pour revoir leur proposition. Concernant le « filtre internet », M. Le Maire est favorable à ce que la solution proposée par l'AT86 à 700 euros pour 5 ans soit retenue.

M. DEMEESTER

Il est nécessaire de caler la date de la fête communale. M. Le Maire propose de voir avec les autres associations des environ les festivités prévues et caler ensuite notre date.

Concernant le ramassage scolaire, est-il possible que les enfants soient déposés au niveau de la Mairie et non du stade. M. Le Maire verra cela avec Katy dans les jours à venir afin d'essayer d'obtenir un RDV avec la Région Nouvelle Aquitaine.

M. FROMENTEAU

M. Matignon signale que la chambre de tir qui est proche de sa propriété fait beaucoup de bruit. M. Le Maire explique que Marine a envoyé un mail à Orange pour ce dossier.

Fin de séance

A VERRIERES, le 04/09/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Mickael LEDEVIN

